

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
1 73 77

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 DECEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET**

OBJET : Action "dynamique d'accès aux soins et à la santé" : convention avec l'association pour le développement local du pays de Martigues (APDL).

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle. La loi précise que chaque bénéficiaire du revenu de solidarité active (BRSA) a droit à un accompagnement social ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi. Le Conseil départemental finance dans son programme départemental d'insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures mais en tenant compte aussi des résultats obtenus.

La demande présentée dans ce rapport relève de la politique obligatoire d'insertion. Elle est portée par l'association pour le développement local du pays de Martigues (APDL). Il s'agit du renouvellement d'une action d'accompagnement social.

L'association APDL propose l'action « dynamique d'accès aux soins et à la santé » en faveur de 40 BRSA sur le territoire du pôle d'insertion d'Istres/Martigues/Marignane/Vitrolles et particulièrement sur les communes de Martigues, de Port-de-Bouc et de Saint-Mitre-les-Remparts. Il s'agit de construire une dynamique d'accès à la santé et à la remobilisation sociale. L'action est planifiée sur douze mois, soit deux sessions de six mois à raison de 20 BRSA par session. Chaque cycle s'articule en deux temps :

- 1) un accompagnement individuel (9 heures en moyenne par stagiaire) :
 - un accueil personnalisé visant à identifier les freins médicaux et les attentes. Les entretiens suivants favorisent l'accès aux droits et assurent la définition d'un plan d'action ;
 - un entretien de clôture afin de finaliser un plan individualisé de santé associant le référent social. Cette rétrospective du parcours accompli par le BRSA depuis son intégration dans l'action permet de l'orienter vers des actions d'insertion médicales, sociales ou socioprofessionnelles.
- 2) un accompagnement collectif (40 heures) concomitant de l'accompagnement individuel décomposé de la manière suivante :
 - 20 heures en ateliers collectifs sur la thématique santé : bilan au centre d'examen et de santé de l'assurance maladie des Bouches-du-Rhône (CESAM 13) ; interventions de l'association méditerranéenne de prévention et de traitement des addictions (addiction Méditerranée), de l'observatoire et promotion de la santé et d'un psychologue du centre médico-pédagogique ;

ateliers santé/nutrition et risques liés aux médicaments animés par des professionnels de santé.

- 20 heures affectées à des « ateliers collectifs à la carte » consacrés à la notion de "soin" pour conduire le BRSA à prendre en charge sa problématique santé (interventions de professionnels sur le diabète, les maladies cardio-vasculaires et les soins bucco-dentaires). Des ateliers axés sur le conseil en image, la culture et l'activité physique sont également dispensés.

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment (pour rappel, dans le cadre de leur parcours, les BRSA bénéficient le cas échéant de plusieurs préconisations) :

Bilan final de l'action 2018 couvrant la période du 11/12/2017 au 12/12/2018 :

44 BRSA ont été accompagnés et sont sortis de l'action :

- 18 BRSA adressés au dispositif personnes handicapées, accès et retour à l'emploi (PHARE) ;
- 5 BRSA proposés pour un accompagnement global ;
- 5 BRSA orientés vers des ateliers santé/nutrition, 4 vers un suivi psychologique et 4 vers des associations spécialisées en addictologie ou en maladie spécifique ;
- 7 BRSA renouvelés sur l'action ;
- 1 BRSA réorienté vers son référent social.

Bilan intermédiaire de l'action 2019 couvrant la période du 12/12/2018 au 30/06/2019 :

19 BRSA intégrés ont bénéficié de diverses prescriptions dans le cadre de leur parcours telles que :

- 2 accompagnements à l'emploi ;
- 3 orientations vers l'action PHARE ou aide à la constitution d'une demande d'allocation adulte handicapé (AAH) ;
- 5 suivis spécialisés (nutrition, addictologie, psychologie) et un suivi par le dispositif « apport santé » (diabète, obésité, maladies cardio-vasculaires, broncho pneumopathies) ;
- 13 prises en charge psychologiques spécialisées ;
- 1 préconisation vers l'action génératrice d'insertion et de remobilisation (AGIR) ;
- 15 orientations vers des centres sociaux pour pratiquer des activités sportives ou participer à des actions culturelles ;
- 2 renouvellements sur l'action.

En conséquence les résultats de l'action sont satisfaisants. Aussi, est-il proposé de renouveler cette action du 12/12/2019 au 11/12/2020 avec les mêmes objectifs que le conventionnement précédent, par le financement de l'association APDL selon la proposition énoncée dans le tableau annexé, soit un montant de 40 000 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

